

On peut juger par ce qu'on vient de lire du prestige dont il jouit. Le *Daily News*, l'organe le plus favorable à la République française, voudrait supposer que le ministère de la délégué de M. Gambetta porterait quelque ombre à la Prusse.

Il ne faudrait pas croire que la présence au pouvoir de M. Gambetta dans la personne de ses créatures, causerait une joie aussi vive à la Cour de Berlin, qui est restée notre plus cruelle ennemie. Le *Daily News* n'aurait plus désormais d'illusion sur ce point.

Il ne faudrait pas se figurer, d'ailleurs, que si les feuilles étrangères traitent par-dessous la jambe ce « ministère bouche-trou », ce gouvernement composé de comparses et d'un gérant responsable, M. de Freycinet, ces raileries doivent froisser le Cabinet du 29 décembre.

La République française, elle-même, montre le cas qu'elle en fait par la besogne qu'elle lui assigne et la nature des compliments qu'elle lui décerne. Voici ce qu'on lit ce matin même dans l'organe de M. Gambetta :

« Le Cabinet a bien débuté : il s'est mis à faire ce que n'avait encore entrepris aucun de ses prédécesseurs, du moins dans une mesure tant soit peu sérieuse ; il a commencé le nettoyage DES BUREAUX, notamment au ministère des finances. Les autres ministères, nous en avons la certitude, subiront le même traitement sans retard. »

« Le cabinet Freycinet n'a pas de tâche plus urgente que la NETTOYAGE DES BUREAUX. »

« Tant qu'il ne l'aura pas achevé, il pourra se plaindre d'occuper d'être chose. Qu'il se couvre nos vives félicitations pour son premier COUP DE BALAI. »

Cabinet de balayeurs ! voilà comment les gambettistes qualifient les ministres du jour.

On voit d'autorité que doit avoir un gouvernement auquel on donne pour tâche principale, autant dire unique, le nettoyage des bureaux. (Gazette de France.)

LETTRES DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, 6 janvier

Les allocutions adressées par le nouveau garde des sceaux aux membres du tribunal des conflits, à ceux de la cour de cassation et à ceux de la cour d'appel de Paris, à l'occasion de leur visite de félicitations, sont très commentées dans le monde politique aussi bien que dans le monde judiciaire. On est frappé de la sécheresse des déclarations ministérielles et de leur peu de souci de l'indépendance de la magistrature à laquelle elles semblent imposer le dévouement politique.

Le langage tenu par M. le premier président Larombière, qui promet au gouvernement la fermeté de la cour d'appel de Paris « pour l'application de la loi, de toutes les lois », paraît d'autre part assez étrange, car on dirait qu'il distingue entre les lois celles qui sont particulièrement du goût du gouvernement.

M. le procureur-général Dauphin n'assistait pas à la réception du garde des sceaux, non plus que M. Aubépain, le premier président du tribunal de la Seine. Ces messieurs, sont malades; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étendre autrement sur leur absence.

Naturellement, les organes de la majorité vont pas tarir en éloges au sujet de la netteté d'attitude et de la fermeté de langage de M. Jules Cazot, mais il n'y aura pas un d'entre eux assez franc pour reconnaître que cette attitude et ce langage il les aurait blâmés chez tout autre ministre qui n'aurait pas été républicain. Il est vrai qu'il n'aurait pas été républicain. Il est vrai qu'il n'aurait pas été républicain. Il est vrai qu'il n'aurait pas été républicain.

On prête à M. Mercier, premier président de la cour de cassation les paroles suivantes qui donneraient lieu, si elles ont été réellement prononcées, à des commentaires analogues à celles de M. le premier président Larombière; mais comme elles ne figurent pas à l'Officiel il y a lieu de les considérer comme inexactes :

« J'ai l'honneur de vous présenter les magistrats de la cour de cassation en vous assurant de leur respect pour les lois, pour toutes les lois, et notamment pour la première de toutes, la loi constitutionnelle. »

Dans le Conseil des ministres tenu ce matin sous la présidence de M. Jules Grévy, on s'est occupé du programme du nouveau Cabinet, qui sera lu aux Chambres à l'ouverture de la session sous forme de déclaration ministérielle. L'idée d'un message a été abandonnée parce qu'elle semblait impliquer un changement de politique, tandis que l'avènement de M. de Freycinet à la présidence du Conseil ne doit rien changer, en réalité, à la marche du gouvernement.

En effet, la partie importante de ce programme, n'en déplaçant aux feuilles opportunistes qui prétendent que la réforme de la magistrature, la lutte contre le cléricalisme, les lois sur la presse, la liberté de réunion et d'association, les projets relatifs à l'enseignement en formeront les traits principaux, consistera surtout dans les questions économiques et financières, ainsi que dans celles intéressant l'avancement de nos différentes voies de communication qui se rattachent aux plans de travaux publics de M. de Freycinet. Le nouveau Cabinet affirmera hautement ses intentions de consacrer tous ses soins à ces questions d'affaires, comme étant le plus sûr et le meilleur moyen de donner une satisfaction réelle aux aspirations de la démocratie.

Si le président au Conseil persiste dans ses idées, s'il sait résister aux entraînements de la politique stérile, de la mise en pratique des revendications républicaines, il aura ménagé une surprise agréable au parti conservateur, mais il est peu probable qu'il soit à ce point le maître de la situation dans l'avenir, après l'avoir été si peu dans

le présent. En effet, maintenant qu'il a lâché l'annuité, il sera fatalement entraîné à faire tout ce que voudront les radicaux, car, ainsi que le lui dit ce matin M. Henry Maret dans le *Mot d'Ordre* :

« Nous voudrions encore bien autre chose avec l'annuité, et nous aurons ce que nous voudrons. Et il n'y aura besoin pour cela ni de coups de fusil, ni même de bulletins de vote; il n'y aura besoin que de ce petit fait acodin : l'augmentation de tirage d'un journal honnête et sincère. »

En attendant, voici le nouveau Cabinet menacé d'une affaire avec les intriguants. M. Andrieux ayant refusé son visa à une affiche annonçant l'apparition prochaine d'un journal à son nom, le *Citoyen*, est dénoncé comme contumace à se conduire à l'égard de la presse sous le ministère Freycinet, comme il se conduisit sous le ministère Waddington. La partie principale de l'affiche en question étant ainsi conçue, vous jugerez si le préfet de police a outrepassé son droit :

Paraitra
Jeudi matin, 8 janvier
LE CITOYEN
Journal radical quotidien à 5 centimes
Rédacteur en chef : A. S. condigné
Principaux Collaborateurs
Civili, Vir, Ouslog, un évadé, etc.,
Figurent encore les noms de Peyronnet, Gastineau, Clavel, Léon Prive, Montproffit, Melvil-Bloncourt, Léon Marx, etc.

Feuilleton
« Vie et Mort de Gustave Maroteau », par Henri Baner.

« Le proselit de 1871 » par Tony Révillon.
Tous les journaux ayant eu le temps de se préparer, depuis quatre jours que sa mort était prévue, consacrent, aujourd'hui, un article à M. de Montalivet, l'ancien ministre de préférence de Louis-Philippe, et son ami dévoué. Admirez, du reste, ce que vaut une conversion opportune. Si M. de Montalivet fut mort avant le 16 Mai 1871, il n'aurait certes pas obtenu le concert d'éloges en ce moment si remarquable de la presse républicaine.

La Bourse a un peu réagi sur ses hauts coups d'hier. Il y a eu évidemment des réalisations de bénéfices. Les Bourses du dehors continuent à faire preuve de fermeté. Les consolidés anglais restent dans leurs prix d'hier.

Le ministère des affaires étrangères se préoccupe du remplacement de M. de Saint-Vallier à Berlin.

Le journal de M. de Girardin affirme que M. de Freycinet a proposé aujourd'hui même à M. Grévy, qui l'a approuvée, la nomination de M. Challemel-Lacour à l'ambassade de Berlin. « Avant de faire le choix, ajoute la France, M. de Freycinet, suivant l'usage, s'était informé auprès du représentant du gouvernement allemand de la façon dont cette nomination serait accueillie. Le prince de Hohenzollern a transmis au ministre des affaires étrangères, président du Conseil, la réponse la plus favorable. La nomination de M. Challemel-Lacour ne dépend plus que de son acceptation définitive, qui n'est pas douteuse. »

Le Temps soutient qu'il n'y a absolument rien de décidé « en ce qui concerne le choix du nouveau titulaire à l'ambassade de France à Berlin. Qui croit? » Il est probable que les deux augures ont été imparfaitement renseignés. La France va au-delà du vrai, le Temps reste en deçà. Ce qui paraît exact, c'est que M. Challemel-Lacour a été proposé par notre chancellerie, c'est que M. de Hohenzollern a tenu un langage bienveillant, mais sans engager M. de Bismarck, dont la réponse officielle est attendue. Jusqu'à la réception de cette réponse, rien ne saurait être considéré comme fait.

Une autre affirmation du Temps doit vous être signalée. Ce journal « confirme » que, ni dans le Conseil de Cabinet d'hier soir, ni dans le Conseil des ministres de ce matin, la question des grâces n'a été posée. « Le ministère usera, sur ce point, de la libre initiative que la loi lui confère et dont l'exercice plus ou moins étendu est une affaire toute de mesure et d'opportunité. » Nous n'avons qu'à nous incliner provisoirement devant cette note qui affecte une allure toute officielle. Néanmoins, il me sera bien permis de dire qu'il y a lieu d'attendre des informations nouvelles, avant de croire à une attitude aussi indépendante de la part du ministère, vis-à-vis des radicaux. Nous aurons à revenir sur la question d'ici à peu de jours.

En attendant, M. de Crisenoy et Mornand sont remplacés au ministère de l'intérieur, dans leurs directions (administration départementale et comptabilité) sur la demande de MM. les intriguants. Il est vrai qu'on prodigue mille compliments aux deux hauts fonctionnaires partant et que l'on soutient qu'ils s'en vont de leur plein gré. Mais personne n'est trompé sur le caractère à donner à de prétendues démissions qui font tant de plaisir à ceux qui révoquent.

L'Union et la Gazette de France publient les réflexions les plus justes et les plus touchantes sur la mort de M. Pouloulat qui depuis 50 ans était l'honneur de la presse royaliste. M. François Pouloulat, ancien député des Bonches-du-Rhône, l'auteur en collaboration avec Michaud de l'Histoire des Croisades, et de la Collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France; rédacteur de la Quotidienne et de l'Union, est mort hier soir, à Paris à l'âge de 73 ans. Sa vie, comme royaliste fut pour tous un exemple de loyauté et de désintéressement.

« Bulletin Economique »
CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX.
Séance du 6 janvier 1880

Étaient présents : MM. A. Dellosse, président; Scrépeaux, vice-président; Volckmar, Lestienne, Eloy-Duvillier, Notte-Bussat, Henri Mathon, Fanché, François Roussel, Gustave Wattinne.
Assistés : MM. Julien Lagache fils, Vinchon, Parent-Moifau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

La Chambre nomme une commission, composée de MM. Dellosse et Henri Mathon, chargée de répondre au questionnaire annuel envoyé par la division du commerce extérieur pour la fixation des valeurs de douane.

M. le président communique à la Chambre un avant-projet de travaux à exécuter au canal de Roubaix, lequel est compris pour une somme de 300,000 francs dans le programme d'amélioration des voies navigables qui a fait l'objet de la loi du 5 août 1879. — La Chambre est invitée par M. le Préfet à émettre son avis dans cette première enquête qui a pour seul but de faire connaître s'il y a utilité publique à exécuter les travaux dont il s'agit.

Après un sérieux examen de cet avant-projet, la Chambre reconnaît que les travaux proposés ont bien leur utilité, surtout ceux qui se rapportent à l'élargissement du bief de Leers et à la modification des trois siphons de ce bief; mais, persistant dans son opinion que le canal de Roubaix ne doit pas être conservé à la navigation jusqu'à une partie des 300,000 francs, augmentés d'une allocation supplémentaire qui serait possible d'obtenir de l'Etat, le conseil d'administration a décidé d'adresser au conseil municipal, admette le complément du canal jusqu'à la rue Nadaud de manière à conserver, en cet endroit, un arrière-port de déchargement au trafic facile; par les usages qui aboutissent, en même temps que plus rapproché du centre des usines et manufactures.

La Chambre émet le vœu formel : Que le mode de travaux à exécuter au Canal de Roubaix soit comprise l'amélioration et la conversion en port avec quais du tronçon de l'ancien Canal qui s'étend jusqu'au pont de la gare d'Anzin.

« Pour le Comité »
« Le délégué A. VINCKE »

La suite de diverses réunions des entrepreneurs de bâtiments de la ville de Roubaix, la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments est définitivement constituée.

Les statuts réglementaires ont été acceptés par plus de cent entrepreneurs.

Le conseil a été reconnu dans la séance du 30 décembre dernier et a procédé à l'élection de ses membres. Les délégués sont : M. Delattre-Derville, trésorier; M. Amand Leclercq, rapporteur; M. Hoffmann-Truffaut, secrétaire; MM. Allard Louis et Devriendt, adjoints, et comme secrétaire délégué M. François Poncelet.

Les élections pour le tribunal et la chambre de commerce de Lille ont donné les résultats suivants :

TRIBUNAL DE COMMERCE
Juges : Sont élus MM. Auguste Wallaert, 296 voix; Descamps-Crespel, 292; Ozenfant-Serive, 292; Paul Greppy, 291.
Juges suppléants : M. Bocquet-Fontaine, 92 voix; M. Hector Wargny, 91. Pas de résultats. Un second tour de scrutin aura lieu mercredi prochain.

CHAMBRE DE COMMERCE
Série pour un an : Inscrits 1051; votants 401; blancs 2; Nuls 3.
MM. Théodore Barrois, 394; Adrien Bonie, 394; Jules Desrois, 394; Henri Labbe, 394; Auguste Masquelier, 394; Jules Schoutteun, 393.

Série pour trois ans : Inscrits 1051; votants 398; blancs 2; nuls 3; MM. Agache, 388; A. Bautista, 387; L. Desmet, 392; F. Brunet, 391; A. Delesalle, 390; E. Delesalle, 391.

Série pour un an : Inscrits 1051; votants 407; blancs 2; nuls 4; MM. Henri Bernard, 390; Prosper Derode, 392; Anatole Descamps, 392; Paul Le Garsien, 390; Scriverigo, 390; et dix autres.

Bien que les résultats de Cambrai ne soient pas encore connus, l'élection de tous les membres démissionnaires de la chambre de commerce de Lille est assurée.

Il paraît curieux, au Rappel, de rechercher quels sont, au Sénat, les membres les plus âgés qui pourraient l'un à défaut de l'autre, remplir l'office de président d'âge.

Dans la liste qu'il publie, nous trouvons parmi les 15 ans de la Chambre haute, M. Kolb-Bernard, sénateur inamovible, né le 16 janvier 1798; M. Corne, id., né le 28 août 1802, et M. Roger du Nord, id., né en 1802.

Un avis qu'il nous a paru utile de porter à la connaissance de ceux de nos lecteurs faisant, par leur âge, partie de la classe 1879.

C'est le 21 janvier prochain que doivent commencer les opérations de tirage au sort et dès à présent l'on procède dans chaque commune à l'établissement des tableaux de recensement et des listes préparatoires comprenant tous les jeunes gens qui, ayant eu vingt ans révolus le 31 décembre 1879 formeront la classe de recrutement de 1879.

Cette opération préliminaire de l'appel annuel a une importance dont les intéressés ne se rendent pas toujours un compte bien exact et sur laquelle il est opportun d'insister quelque peu à leur intention.

On sait que c'est au moment où se dressent les tableaux de recensement que les demandes d'exemption et de dispense doivent être produites. Et à ce propos, il convient de dire que les maires n'ont pas seulement le devoir de recevoir les déclarations de jeunes gens ou de leurs parents, mais qu'ils ont mission de rechercher avec soin les plus susceptibles motifs d'exemp-

tion ou de dispense qui pourraient être utilement invoqués devant les conseils de révision.

Dans une circulaire du 9 décembre 1879, le ministre de la guerre a nettement indiqué aux municipalités que les listes de révisions ont pour objet de constater et de constater les réclamations plutôt que de s'opposer à celles qui leur paraissent non fondées. L'Etat et les populations ont le même intérêt à ce que les listes de révisions soient l'attention du conseil de révision, seul juge des droits à l'exemption et à la dispense, tous les cas, sans aucune exception, qui peuvent se présenter.

Le conseil de révision peut seul, en effet, apprécier sagement tous les cas multiples et délicats que la loi de recrutement a dû prévoir. La liste serait longue à dresser et il faudrait énumérer les maladies, infirmités, ou difformités qui rendent impropre au service actif ou à la dispense, tous les cas, sans aucune exception, qui peuvent se présenter.

Le Bureau de Bienfaisance de Roubaix a reçu de M. Jean-Baptiste Casier, propriétaire, un wagon de charbon, pour être distribué aux pauvres.

Un artiste déjà connu à Tournai par quelques œuvres de son talent local et de mérite, M. P. M. Parmentier, vient de donner une nouvelle preuve de son talent.

Il vient de produire le buste en plâtre de l'ancien et regretté maire, M. Roussel-Desfontaines. L'ouvrage méritait d'être officiellement porté sur ses décorations. Le buste est de grandeur naturelle, la ressemblance est saisie.

Parmentier vient d'achever aussi le buste en marbre du frère Gérard. On sait que ce buste avait été demandé au sculpteur par les anciens élèves du vénéré frère, lesquels avaient rassemblé la somme nécessaire au moyen d'une souscription entre eux.

Le buste de l'ancien Directeur de nos Ecoles communales a été exposé pendant quelques jours à la vitrine de la maison de M. de Saint-Jacques. Chacun a pu remarquer les beaux résultats obtenus par le sculpteur : ressemblance presque parfaite, finesse de ciseau, expression bien rendue.

Parmentier est un artiste qui mérite certainement considération. Nous reparlerons de lui et de ses œuvres, quand nous en aurons fait une étude plus complète.

Par suite d'une irrégularité surant sur la copie des publications de mariage, qui nous a été transmise par le bureau de l'état-civil, nous avons annoncé, hier, le mariage de M. Fidèle Masurel, 21 ans, teinturier, et de Mlle Léontine Caudron, 14 ans, sans profession. C'est 24 ans qu'il faut lire.

Le plancher d'un grenier servant de germeoir s'est effondré, hier, à la Brasserie du Moulin. L'effondrement s'est heureusement produit dans le temps où les ouvriers étaient au travail. Les dégâts matériels sont assez importants.

Un feu de cheminée s'est déclaré ce matin, chez M. Segard, sellier, rue du Vieil-Abreuvoir. On est promptement parvenu à l'éteindre. Dégâts insignifiants.

Trois mauvais plaisants se sont avisés hier soir, vers neuf heures, de maltraiter une jeune fille, Mlle Hortense V... qu'ils ont rencontrée dans la rue Bellart. Après l'avoir violemment bouffée, ils ont volé sa robe en pièces, ils lui ont lancé plusieurs coups de pied.

M. le commissaire du deuxième arrondissement a saisi, hier, à la gare de Roubaix 21 sacs de pommes de terre pesant ensemble 2,100 kilogrammes. Ces pommes de terre, provenues de Pyrénées-Orientales, le 28 novembre 1879, étaient dans un état complet de décomposition.

La police vient d'arrêter un ouvrier teinturier qu'on a surpris en flagrant délit de vol de pipes et autres objets dans un magasin à la rue Saint-Georges. Cet homme a compliqué son cas d'une fausse déclaration de nom, ce qui ne pourra manquer de lui attirer les rigueurs de la justice. Il avait déclaré se nommer Louis Desfontaines de Warescelle, mais les renseignements recueillis par la police ont permis d'établir exactement son identité. Il se nomme D..., et est, en effet, originaire de Warescelle.

Un choc a eu lieu, hier, près de la rue Charles-Quint, entre le car portant le n° 16 et la voiture d'un négociant de la rue du Vieil-Abreuvoir, M. F... Trois barreaux en fer de la plate-forme du car ont été brisés. On n'a eu aucun accident de personnes à déplorer.

Toujours l'ivresse ! Louis L... n'est qu'un homme de peine, gagnant péniblement de quoi subvenir à son entretien et à celui de sa famille, et cependant, il ne se passe guère de dimanches, où il ne dépense à boire une partie du gain de la semaine. Selon sa coutume, Louis L... était ivre dimanche dernier et comme M. Fleury Quesson, cabaretier, refusait de lui servir à boire, il sortit, s'arma d'une brique et mit en pièces la vitrine de l'estaminet.

Un agent de police intervint; mais ce fut bien pis encore. L... se rua sur l'agent, le porta plusieurs coups de poing et s'élança, furieux de voir sa résistance inutile le mordre cruellement. Plusieurs agents arrivèrent, heureusement, et L... solide-ment garrotté, a été conduit au dépôt de sûreté où attend son transfert à la maison d'arrêt de Lille.

A la suite d'une vive altercation, Louis V..., disservant de la rue Sébastopol s'est battu sur une de ses voisines Mme M... et la battue. M. le commissaire du 2^e arrondissement entre les mains de qui une plainte avait été déposée, a ordonné l'arrestation immédiate de Louis V... Les corps de Louis V... et de Mme M... sont considérés comme assez graves.

On a arrêté à Monveaux, hier, un individu nommé Joseph Deporter, âgé de 22 ans, né à Gaster (Belgique).

Deporter est poursuivi par le parquet de Courtrai, pour tentative d'assassinat.

D'après une lettre reçue d'Hazelbroek, le parquet de cette ville serait sur les traces de l'assassin de Mme Vaeken, cultivatrice à Ochezele. On se rappelle que le crime a été commis le dimanche 28 décembre.

Or, dans la soirée il était à Cassel chez une fille qu'il doit épouser. Il y est retourné le lendemain pour lui faire des recommandations dans le cas où il serait inquiété par la justice sur l'emploi de son temps le dimanche.

Le 6 janvier, il revint encore à Cassel pour réitérer ses recommandations, ajoutant qu'il avait 200 fr. en sa possession. Cet individu ne travaille pas depuis un mois, sa mère est malheureuse et elle ne peut s'expliquer comment son fils a pu se procurer une pareille somme.

Le jour du crime, il est parti du domicile de sa mère à cinq heures du matin et n'est rentré qu'à dix heures et demie soir. Il était vêtu d'un paletot alors que le matin il avait sa blouse. On a saisi des pièces à conviction importantes. D'autres charges pèsent sur lui.

Le correspondant dit en terminant sa lettre qu'il ne peut être plus précis aujourd'hui pour ne pas compromettre les investigations de la justice.

HARNES. — Mercredi, en l'absence de Prédévart, née Béchon, ménagère à Harnes, ses trois enfants étaient restés à la maison près du poêle. La plus jeune, Marie, âgée de 5 ans, avait fait rougir le tisonnier, mit, en retirant du poêle, le feu à la robe de l'aînée, Augustine, âgée de 8 ans.

Celle-ci sortit précipitamment dans la rue en criant au secours; mais le vent négligeait les flammes, et la pauvre enfant fut la plus grande partie du corps brûlée.

Elle est morte après d'horribles souffrances, le lendemain matin.

— LOOS. — Dans la nuit du 7 janvier, plusieurs malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'effraction dans la gare de Loos et y ont soustrait environ 300 litres de genièvre d'une pipe déposée l'avant-veille par un distillateur de la commune.

LIGNY. — Par décision de M. Coehery, la création d'un établissement de poste est autorisée à Ligny.

CAMBRAI. — MM. Soland et Grosjean ont versé dans la caisse du Comité libre de bienfaisance une somme de 405 fr. 45 cent., produit d'une collecte faite entre les officiers et les soldats du 6^e dragons.

WAUDRECHIES. — Le pont de Waudrechies, miné par la crue de l'Illepe, s'est écroulé en partie dans la journée de samedi. La circulation y est interdite aux voitures, chevaux et bestiaux, jusqu'à l'achèvement des réparations importantes que nécessitera cet accident.

DOULAI. — Une tentative de violation de sépulture a été commise dans le cimetière de Brunemont par un malfaiteur, qui avait entendu dire qu'on avait inhumé avec des bijoux une femme riche du village. Il n'a pu accomplir jusqu'au bout son projet. Le cercueil est resté intact, mais toute la terre qui le couvrait a été enlevée.

La cupidité de ce criminel aurait été déçue, car les parents de la défunte n'ont manifesté aucun chagrin de ce cercueil.

— AMIENS. — Le 5^e tirage de l'emprunt municipal de la ville d'Amiens a eu lieu samedi.

Le numéro 57418 est remboursable par 10,000 francs.

Les numéros 35724 — 35723 par 500 fr.

Les numéros 12261 — 61775 — 42326 — 60528 — 22639 — 38029 — 27518 — 7657 — 45206 — 23016 — 739 — 31767 — 52328 — 12061 — 67034 — 57902 — 8082 — 9303 — 17060 — 55202 — 7323 — 69149 — 22632 — 30926 — 38174 — 29228 — 32570 — 22984 — 47778 — 55482 par 200 fr.

— CREVECOEUR. — Par suite du dégel, une digue du canal de Saint-Quentin s'est rompue à Crévecoeur, en amont du pont de St-Vaast, malgré tous les efforts du personnel du canal.

Le bief s'est vidé complètement jetant sur le côté les bateaux vides qui y stationnaient depuis les gelées. La glace ne permettait pas aux marinières de se mettre aux large, ceux-ci avaient dû évacuer leurs bateaux en enlevant tout leur mobilier et en se réfugiant dans le village.

L'épaisseur de la glace était d'ailleurs en cet endroit de 40 centimètres. Heureusement, les secours se trouvant auprès du canal au droit de la digue rompue, il n'en est point résulté les dommages qu'il y aurait eu par suite de l'inondation qui en serait survenue.

Des travaux de réparation ont été exécutés d'urgence et la navigation pourra bientôt reprendre sa marche lorsque les glaces seront cassées. Pour hâter la fonte de ces glaces, l'administration emploie un brise-glace très-lourd qui traitent trente chevaux. Vu l'épaisseur de la glace, il arrive parfois que cet engin monte sur la glace sans pouvoir la rompre tant elle est encore solide.

— BAYAL. — Une lutte au couteau a eu lieu le 6 janvier dans la commune de Gussignies.

Trois ouvriers terrassiers, F. Gelyon, et L. Roullin, belges, et B. Ridena, italien, venaient dans le cabaret Druart.

Une discussion s'engagea au sujet des mérites de leur nationalité respective.

Gelyon avança que s'il y avait de bons italiens, il y en avait de mauvais.

A ces mots l'italien lui porta un coup de couteau dans la cuisse. Le cabaretier les expulsa.

A la cour, la lutte devint terrible. Roullin lutta avec l'italien; Gelyon forma le trio. L'italien reçut un coup de pierre qui lui a brisé la mâchoire. Sa blessure est très grave. Roullin a reçu trois coups de couteau; un à la cuisse, un au bras droit et le troisième à la tête. Ces blessures sont également sérieuses.

— ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 JANVIER. — Philibert Chantry, rue du Fort, 216 St-Pierre. — Jules Pau, rue de Lannoy, fort Desprez, 80. — Aristide Ledebvre, rue Vallon, 4. — Maria Weymels, rue de la Guinguette, cour Roussseau. — Flore Nys, chemin des Couteaux, 18. — Marie Vandendorpe, rue du File, 129. — Auguste Rommens, rue du Fresnoy, cour des Fleurs. — Eugénie Dufrenoy, rue de l'Avocat. — Jean Fremaux, rue Sébastopol, cour Solosse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 JANVIER. — Rosalie Marishe, 74 ans, servante, rue du Collège, 18. — Adolphe Dubois, 1 an, rue des Longues-Haies, 141. — Camille Dujardin, 3 mois, rue de la Guinguette, cour Duhamel. — Virginie Smedt, 1 an, rue Beuraevort, cour Verdelin. — Paul Deblauwe, 4 jours, rue de Robaux, 3. — Fuygny, presbytère sans vie, rue du File, cour Desprez. — Eugène Bourgeois, 2 ans, rue de la Perche-cour Briet. — Emile Planckart, 29 ans, rue de Tournai, 27 ans, domestique, et Pauline Sauterier, 27 ans, domestique. — Julien Bockstal, 32 ans, domestique, et Léonie Fasselet, 21 ans, journalière. — Argebur Vandermolen, 24 ans, charronnier, et Marie Ganneur, 27 ans, piqueuse.

État-civil de Tournai

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 JANVIER. — Apolline Donnais, Grand Plaisir. — Henri Dujardin, rue du Cour Joyeux. — Edmond Poissonier, Vieille d'Or. — Fidèle Dutriche, Chemin de la Laitie.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 JANVIER. — Marie Simonin, 1 ans, 2 mois et 13 jours, rue du Collège.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MARTINACHE-BARTY, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Florimond-Joseph MARTINACHE, Officier en retraite, Membre de la Légion d'honneur, Lieutenant des sapeurs-pompiers de Croix, Receveur-Buraliste, Membre de la Société des Sauveteurs du Nord, décédé à Croix, le 6 janvier 1880, à l'âge de 50 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOIS ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Vendredi 9 courant, à 8 heures 1/2, en l'église de Croix. — L'Assemblée à 9 heures, en la maison mortuaire, route de Lille, à Croix, à 9 heures.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 8 janvier 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph LEMESRE, décédé à Roubaix, le 7 décembre 1879, à l'âge de 71 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Caisse d'épargne de Roubaix. — Bulletin de la séance du 4 janvier 1880. Sommes versées par 361 déposants, dont 58 nouveaux, 18,727 fr. 00 1/2. 60 1/2 demandes en remboursement. 22,032 fr. 21. Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs.

Belgique. — Voici de nouveaux détails sur la catastrophe de Lembeek.

Le mécanicien du train express venant de Lille a été tué sur le coup. Il se nomme Struwe et était attaché à la station de Tournai.

Un des blessés a les jambes coupées et un autre le bras cassé.

L'aidé-mécanicien et le conducteur du train ont des blessures mortelles.

Un employé qui faisait le service de la poste a été grièvement blessé.

Au moment où l'accident est arrivé, le malheureux employé s'occupait de mettre un peu d'ordre dans son compartiment.

Le choc fut si violent qu'il tomba la face contre terre, pareil à une masse inanimée.

Il resta sans connaissance pendant une heure et fut relevé avec une profonde blessure au front.

Quant aux personnes blessées, la plupart habitent Bruxelles.

Lundi, à quatre